DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

2023 DAC 534 Communication relative à la présentation du bilan 2022 de la Commission du Vieux Paris

COMMUNICATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Depuis sa création par le Conseil de Paris en 1897, la Commission du Vieux Paris (CVP) est la référence municipale en matière de préservation et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain de notre capitale.

Conformément à ses statuts actuels, adoptés par notre Assemblée en séance des 15, 16 et 17 décembre 2020, la Commission du Vieux Paris est constituée de Conseillers de Paris et de membres titulaires choisis parmi des personnes réputées pour leur connaissance de Paris : historiens, architectes, professeurs d'université ou responsables d'association patrimoniale.

En 2022, la Commission s'est réunie en séance plénière suivant un rythme mensuel, prenant en charge l'étude de 154 dossiers architecturaux. La valeur du conseil de la Commission, la qualité de ses débats et la portée des sujets abordés sont reconnus et ont valeur d'expertise dans les problématiques contemporaines urbaines. Les résolutions de la Commission font l'objet d'une publication au Bulletin Officiel de la Ville de Paris.

Afin de mener à bien ses missions, la Commission du Vieux Paris est appuyée par le Département de l'Histoire de l'Architecture et de l'Archéologie de Paris (DHAAP). Créé en 2004, ce service de la Direction des Affaires Culturelles, composé d'architectes, d'historiens, d'archéologues, de photographes et documentaliste, est situé au 11 rue du Pré, dans le 18e arrondissement, au sein de la Sous-Direction du Patrimoine et de l'Histoire. Assurant le secrétariat permanent de la Commission du Vieux Paris, garant de la permanence et de l'actualité de l'institution, le pôle Histoire de l'Architecture du DHAAP est, pour le compte de la Ville de Paris, le service ressource sur les questions du patrimoine bâti et les analyses patrimoniales et historiques du domaine urbain. Il est également un des premiers interlocuteurs pour tout porteur de projet d'architecture du secteur public comme privé, qui peuvent le solliciter directement pour obtenir des conseils patrimoniaux ou pour demander à saisir la CVP en amont d'une demande d'urbanisme.

Son centre d'archives, ouvert aux universitaires, chercheurs, étudiants et au grand public, conserve l'ensemble des archives administratives et documentaires issues des travaux de la Commission du Vieux Paris, comprenant les dossiers de préparation des séances de 1898 à nos jours, les photographies commandées de 1916 à nos jours, les objets archéologiques provenant des fouilles réalisées par la CVP, en relation avec l'État, depuis les années 1960 à nos jours.

Les travaux du DHAAP sont présentés aux Parisiennes et aux Parisiens par le biais, en particulier, de la carte archéologique de Paris et de la cartographie des travaux de la CVP, outils numériques accessibles sur le site Internet de la Ville de Paris, qui héberge aussi les documents de référence de la Commission du Vieux Paris et les compte-rendus de chacune de ses séances.

C'est notamment dans ce cadre que la Commission du Vieux Paris a participé activement à l'élaboration de la révision du Plan Local d'Urbanisme Bioclimatique, adopté par notre Assemblée en séance du Conseil de Paris des 5, 6, 7 et 8 juin 2023, et en accompagnera l'instruction. Ce travail vous est également présenté dans le bilan.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre connaissance du bilan de la Commission du Vieux Paris, au titre de l'année 2022, en annexe du présent document.

La Maire de Paris